

COMITE PROVINCIAL DE BRUXELLES - BRABANT WALLON

P.V. n° 11 - Séance du 3/5/2016

Présents : MM Monsieur (Président), De Leener (Secrétaire), Deneve (Trésorier), Mlle Colmant, MM Dekoninck,

Excusés : MM Robas(Vice-président), Lambert, Squiflet

Invités : MM Dujardin (Président Parlementaires), Andreu (Président CFA)

Invité excusé : Mr Delchef (Président AWBB)

Approbation du PV du 26/4/2016

1. Correspondance in

- Plainte du cercle BCS Uccle : rencontre HP2B1903
- Plainte du cercle Eveil Auderghem pour la qualification d'un joueur du RPC Schaerbeek

2. Correspondance out

- Application PC 48 : 0205 Uccle, 1584 La Chenaie, 2646 ABC : rappel des cartes du 24/4/2016
- Envoi des différents calendriers des play off et tests matches

3. Championnat

- Forfait plus de 72h à l'avance
 - Rencontre U12C2001 Braine le Château – BCS Uccle 20 – 0
 - Rencontre U10B2002 Canter – Ecole P1 20 – 0
 - Rencontre MU14D0907 Berchem – Maccabi 20 – 0
 - Rencontre HU18A2203 Braine le Château – Jodoigne 20 – 0
 - Rencontre T2HU114C0901 Speedy MSG – Jodoigne 20 – 0
 - Rencontre U10D2003 Eveil – Tubize 20 – 0
 - Rencontre U10D2101 Tubize – Eveil 0 – 20
 - Rencontre DP11205 Berchem – Waterloo 0 - 20
- Forfait moins de 72h à l'avance
 - Rencontre DP11201 Ecole P1 – Excelsior 20 – 0
 - Rencontre U12E0901 Maccabi – Lothier 20 – 0
 - Rencontre U12E2201 Maccabi - Nivelles 0- 20
- Application PC 59 – délai 7 jours
 - Rencontre MU14C Berchem – Rebond Ottignies se jouera le 19/5/2016 à 18h30
- Elaboration du calendrier des tests matches des clubs classés 2^{ème} en P3 messieurs pour une montée éventuelle en P2 – transmis aux clubs concernés

4. Coupe

- Néant

5. Arbitrage

- Néant

6. Commission Technique des Jeunes

- Néant

7. Trésorerie

- Amendes : PC 16 : absence licence, carte d'identité, visite médicale – PC 33 : licence technique – PC 48 : carte rentrée hors délai ou incomplète – PC 66 : résultats communiqués tardivement

Journée du 24/4/2016

Journée	Club	n° de rencontre	Article
33	17	HP12605	33
33	45	HU18B2607	66
33	70	HP3C1803+HP3D0706+HP3D1801+HU21A1207+T2HU16D1703	33
33	123	HP2A2606	33
33	242	HP3B1803+HP3C1803+HP2B2603+HU16C2603+MU14C2604	33
33	252	HU21A2606	33
33	400	HU18A2604+HU21A2604	33
33	619	HP2A2601	33
33	836	T2HU14B0703	66
33	970	DU141303	33
33	1083	HP3C1805+HU16C2607	33
33	1083	T2HU14A0701	66
33	1331	HU18A2602	33
33	1336	DP12603	33
33	1336	DU141302+DP12603+DU16B0404	66
33	1375	DU191801	33
33	1423	HU21A1903+HU21A2605	33
33	1479	DP12602+HP2B2602+HP11801+HP12606	33
33	1542	HP3A1803	33
33	1584	HP3B1803	33
33	1584	HP2B2604+HU21A2606+MU14C2604	48
33	1610	DP2A1805+HP2B2604	33
33	1704	MU14D2603	33
33	1795	HP3A1801 (2 x A)	16
33	1795	HP3A1801 +HU18A1506+DU191805+MU14D2607	33
33	1795	HU18A1106+HP3B1806	33
33	1795	DU191805+HU18A1106+MU14D2607+T2HU16B0702	48
33	1795	HP12205+HP12602+HP3B1806	48
33	1795	HP3B1806	66
33	1949	DP12607+HU21A2607	33
33	2204	DP11101+HP3A1806	33
33	2352	DU16B0404+T2HU16C0702+T2HU114C0702	33
33	2518	HP2A2603+HP12603+HU16C2603+MU14C2603+MU14D2603	33
33	2518	T2HU14C1701	33
33	2561	HP3B1804+MU14D2606	33
33	2576	DP2A1806+HP2A2606	33
33	2631	DP2A1801+HP3A1803	33
33	2646	HP3B1802+T2HU14A1002	48
33	2669	HP3D1804	33

8. Mini Basket

- Néant

9. Actualité de la province

- Fair play, nous reproduisons ci-après le mail du secrétaire BC Brainois, coach de Nivelles :
« Je souhaiterais mettre à l'honneur Arifi J et Cherkaoui Y. Ils devaient arbitrer la rencontre en U16 Ecole européenne – Nivelles ce dimanche 1^{er} mai, mais pour une cause encore inexplicquée, les locaux

ne sont jamais arrivés dans leur salle. Nivelles étant là à 10, le duo de choc et de charme, à spontanément proposé de faire un 5 c 5 qu'ils siffleraient. Bravo à eux ».

- Rencontre HP2B1903 Castors Braine – BCS Uccle du 20/2/2016 : plainte concernant le délégué au terrain barré par l'arbitre après la rencontre :
Lors de la réception de la carte de la rencontre incriminée, le CP a constaté que le nom du délégué était barré.
De ce fait, un forfait a été infligé au cercle BCS Uccle et ce en application des dispositions du PC 28
Suite à cette sanction, le BCS Uccle a envoyé un mail au CP mais du fait de sa décision, le cercle de BCS Uccle aurait du aller en appel de ladite décision en application des dispositions des articles PJ 28, 33 et 34.
De ce fait le CP rejette la plainte, celle-ci aurait du être introduite auprès du Procureur régional en février.
- Plainte du cercle Eveil Auderghem pour la qualification du joueur Remichi du cercle RPC Anderlecht :
Le CP rejette la plainte étant donné qu'elle n'est pas introduite en application des articles PJ 28, 33 et 34.

Prochaine réunion : comité le 10/5/2016

O. MONSIEUR – A. DE LEENER